

-  U1: Centre-bourg de Celon
 -  U2: Zone à vocation d'habitat située en périphérie du bourg
 -  U1: Zone destinée aux activités économiques (commerces, artisanat, industrie, bureaux)
 -  AUct: Zone de développement de la commune (Secteur à Orientations d'Aménagement)
 -  A: Zone agricole
 -  As: Zone agricole stricte (aucune construction autorisée)
 -  Ah: Secteur de taille et de capacité limitées en zone agricole
 -  A*: Bâtiments pouvant changer de destination
 -  N: Zone naturelle et forestière
 -  Ns: Zone naturelle et forestière stricte (aucune construction autorisée)
 -  Nh: Secteur de taille et de capacité limitées au sein d'une zone naturelle et forestière

Éléments protégés au titre de l'article L1231-5-7° du Code de l'Urbanisme

 -  Patrimoine bâti
 -  Haies
 -  Boissements

